

Cycle
3

Enseignement moral et civique

Pierre Hess

RETZ

editions-retz.com

Sommaire

Introduction	4
D'immenses enjeux éducatifs et sociaux	5
Un préalable : faire le point sur quelques notions, en tant qu'adulte	6
Faire le point sur ses connaissances	6
Réponses, prolongements et commentaires	8
Comment éviter confusions et amalgames	13
Les valeurs républicaines	13
L'enseignement des faits religieux	14
Affirmer sans ambiguïté le rôle de l'École	18
Revisiter le passé : entre certitudes affirmées et polémiques	20
Les approches « traditionnelles » et leurs limites	20
Des représentations forgées durant plusieurs décennies	22
Quelques repères chronologiques	24
Polémiques, controverses et commentaires	26
Aujourd'hui : nécessité d'un enseignement rénové	29
7 exemples de thèmes pédagogiques à explorer	31
Démarche pédagogique et programme	32
Thème 1 : Les élections	35
A. Un exemple de fonctionnement non démocratique	35
B. Découverte de 3 modes de scrutin électoral	37
Thème 2 : Le pouvoir appartient-il au peuple ?	42
A. Des fonctionnements nombreux et divers	43
B. Une longue évolution	47
C. Liberté d'expression et totalitarisme	50
Thème 3 : Le respect des différences	54
A. Filles et garçons sur le terrain de football	55
B. Un enfant juif face à une foule	58
C. Les Droits de l'Homme et les Droits de l'Enfant	59
D. Politesse et tolérance	63

Thème 4 : L'égalité	68
A. Un regard vers le passé	68
B. Aujourd'hui	70
C. Égalité et dignité	71
Thème 5 : La liberté de conscience	75
A. Un cadre déontologique	76
B. De l'intolérance à la laïcité	77
C. Des croyances multiples	80
Thème 6 : Utiliser Internet à bon escient	91
A. Faut-il se méfier d'Internet ?	92
B. Un outil fabuleux	102
Thème 7 : Se forger sa propre opinion	105
A. Des réactions de l'opinion publique	105
B. Des « évidences » parfois trompeuses	107
C. Dilemmes	110
Conclusion : une tentation redoutable	117
Glossaire	120
Présentation des ressources numériques	127

Introduction

Tout au long des trois dernières décennies, dans la plupart des classes, et quels qu'aient été les instructions, programmes, orientations pédagogiques, l'éducation civique et morale a principalement été cantonnée aux « **règles de vie de la classe** ». « Un enseignement moral et civique à heure fixe, avec un programme préétabli, ça n'a pas de sens. Moi, je pars de ce que les élèves vivent en classe et de l'actualité. » Ce type de discours fait en général largement consensus. Il est vrai que les enseignants sont souvent démunis, et qu'ils ne disposent guère de tradition pédagogique de référence. C'est pourquoi ils ont souvent tendance à s'abriter derrière leur manque de formation ou leur « **incompétence** », derrière l'interdiction de « **faire de la politique** » à l'école, derrière les réminiscences de cet enseignement façon XIX^e siècle, ou derrière le spectre d'une implication de leur propre subjectivité, pour affirmer que leur rôle doit se limiter à « **l'instruction** » au détriment de « **l'éducation** » (à laquelle feu le ministère de « **l'Instruction publique** » avait accordé la priorité).

C'est avant tout d'outils et d'appuis qu'ils ont besoin, pour **démystifier et dédramatiser l'enseignement moral et civique**, fréquemment considéré comme anxiogène, et en explorer toute la richesse.

Car, pour enseigner la morale et le civisme, peut-on se contenter, au petit bonheur, des prétextes qu'offrent parfois « **l'actualité** » ou des conflits au sein des cours de récréation pour « **faire la leçon** » aux élèves ?

Certes, des leçons de morale peuvent quelquefois aider à résoudre des problèmes relatifs au « **vivre ensemble** » qui surgissent en classe ou à réfléchir sur des questions qui font la une des médias, mais le plus souvent **une distance est nécessaire entre le quotidien et la réflexion morale** ; il est en général préférable d'étayer celle-ci par des exemples et des situations quelque peu éloignés du vécu immédiat.

Dans quelle autre matière se satisferait-on des aléas de la vie extrascolaire pour introduire des concepts clés ? **Au nom de quoi l'enseignement moral et civique échapperait-il aux exigences d'une progression bien pensée** ? À l'évidence, il est de bonne pédagogie de s'appuyer sur « **l'actualité** ». Mais les élèves seront-ils aptes à en saisir les enjeux aux moments où ils apparaîtront si on ne les y a pas préparés de manière un tant soit peu organisée et méthodique ?

Pour répondre à ces exigences, cet ouvrage propose aux enseignants de cycle 3 une approche théorique et une approche pratique de l'enseignement moral et civique. Il est agrémenté de documents d'étude, de fiches activités et de fiches évaluations, disponibles en téléchargement.

7 exemples de thèmes pédagogiques à explorer



Thème 4

L'égalité

Principales notions abordées : – L'expression des sentiments et des émotions dans différentes œuvres.
– L'égalité.
– La fraternité.

Objectifs : – Comprendre les notions de société « inégalitaire » et « égalitaire ».
– Distinguer « égalité de richesses » et « égalité en droit », et connaître quelques limites de cette dernière.
– Connaître les grandes lignes de l'évolution de cette notion, en France, du XVIII^e siècle à nos jours.

Disciplines impliquées : – Histoire.
– Littérature.

L'égalité, est-ce l'égalité des chances ? Est-ce l'égalitarisme ? Est-ce l'équité ? L'égalité en droit peut-elle être réelle lorsque les inégalités matérielles sont criantes ?

Objet d'ambiguïtés et de contresens, source d'incompréhensions et d'illusions, l'égalité est à la fois une notion complexe et une réalité menacée, qui requiert une attention et une vigilance particulières.

A. Un regard vers le passé

● Lanceur d'activité :

Le texte suivant (à afficher au tableau ou à vidéoprojecter) permettra d'amorcer le débat avec les élèves. Il pourra être commenté ainsi :

Beaumarchais, auteur de la pièce de théâtre *Le Mariage de Figaro* (première représentation en 1784), fait parler ainsi Figaro, un valet, qui s'adresse à son maître, le comte Almaviva :

Texte : Aucun mérite !

► Thème 4/A : texte

Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie ! Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus⁴¹.

● Complément d'informations pour l'enseignant :

À l'époque où cette pièce a été jouée, et jusqu'à la Révolution de 1789, la **société française était inégalitaire** ; elle était divisée en trois ordres (la noblesse, le clergé, le tiers-état), et selon l'ordre auquel on appartenait on n'avait pas les mêmes droits : la noblesse (les seigneurs) et le clergé (les gens d'église) avaient des **privilèges**, contrairement au tiers-état (toutes les autres personnes), qui représentait l'immense majorité de la population.

Des œuvres telles que *Le Mariage de Figaro* (pièce jouée publiquement 5 ans avant la Révolution, après plusieurs années de censure) ont eu une influence non négligeable sur l'évolution de l'opinion publique et l'abolition des privilèges (4 août 1789).

● Débat :

Questions :

Que veut dire « Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus » ?

Pourrait-on encore dire aujourd'hui « Vous vous êtes donné la peine de naître » à quelqu'un qui a obtenu noblesse ? fortune ? un rang ? des places ?

Éléments de réponse :

Le comte Almaviva est un seigneur ; il fait partie de la noblesse ; or la noblesse étant héréditaire, les privilèges qui s'y rattachaient étaient transmis de père en fils ; ils n'étaient pas dus au mérite de ceux qui en bénéficiaient, mais à leur origine.

Dans certains cas, on pourrait dire « Vous vous êtes donné la peine de naître » à propos de la **fortune**, car celle-ci **est encore héréditaire aujourd'hui** ; certes, ce n'est que partiellement, et des systèmes de redistribution d'une partie des richesses existent, mais ceux qui naissent de parents fortunés ont en général, indéniablement, un avantage sur les autres (bien entendu, hériter n'est pas le seul moyen d'acquérir une fortune). Par ailleurs, pour obtenir « un rang, des places », la naissance n'est jamais un facteur suffisant, mais les inégalités dues aux origines peuvent parfois avoir une incidence déterminante ; ainsi, on ne s'offusque guère lorsque le patron d'une petite entreprise déclare « C'est mon fils qui reprendra l'affaire », même si

39. Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*, acte V, scène 3, 1778. Première représentation en 1784.

celui-ci n'est manifestement pas le plus apte à obtenir cette « place », et à tenir le « rang » de chef d'entreprise ; quant à la noblesse, elle est héréditaire, mais de nos jours les avantages qu'elle procure ne sont que symboliques.

B. Aujourd'hui

● Lanceur d'activité :

Les deux textes suivants (à afficher au tableau ou à vidéoprojecter) seront à confronter afin d'amorcer le débat avec les élèves. L'enseignant pourra ensuite distribuer la fiche activité.

Texte 1 : Des études en fonction des richesses ?

► Thème 4/B : textes

Chloé a réussi un concours difficile pour entrer dans une école de commerce privée.

Mais il fallait payer 3 000 euros de frais d'inscription, et 7 500 euros de frais de scolarité chaque année. Les parents de Chloé ne sont pas riches. La bourse qu'elle aurait pu obtenir ne lui aurait pas suffi pour payer ses études, son logement et sa nourriture, et elle ne voulait pas faire un emprunt à la banque, de peur de ne pas parvenir à le rembourser.

Elle a renoncé à s'inscrire dans cette école.

Texte 2 : Des études en fonction du mérite

► Thème 4/B : textes

Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) :
Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. [...] L'accès aux études doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

Fiche activité

► Thème 4/B : fiche activité

Exercice :

Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses en cochant la bonne réponse ; pour l'affirmation a) vous pouvez vous référer au texte 2, « Des études en fonction du mérite » ; pour les autres affirmations, vous aurez sans doute besoin d'Internet ou de l'aide d'un adulte

a) La loi est la même pour tous.

Vrai ou faux ?

b) Le droit d'intenter un procès en justice est le même pour tous.

Vrai ou faux ?

c) La possibilité d'être défendu par un bon avocat n'est pas la même pour tous, cela dépend de la richesse de chacun ; faire appel aux services d'un bon avocat coute cher, en général.

Vrai ou faux ?

d) Les personnes les moins fortunées peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle, pour se faire assister par un avocat au cours d'un procès.

Vrai ou faux ?

Réponses :

Toutes ces affirmations sont vraies.

L'affirmation « c », de même que la confrontation des textes 1 et 2, permettent de **mettre en évidence quelques limites à la notion d'égalité**. Certes, en toute rigueur, l'égalité devant la loi, qui est la même pour tous, est respectée. Mais ces exemples centrés sur les inégalités économiques et leurs conséquences parfois très graves montrent que les différences de richesse peuvent avoir une incidence sur l'égalité entre les citoyens.

● Trace écrite :

– *Lorsqu'on parle de l'égalité, telle qu'elle figure dans notre devise républicaine, il ne s'agit pas d'une égalité de richesse mais d'une égalité en droit : la loi s'applique de la même façon à tous ; tous les citoyens ont aujourd'hui les mêmes droits, contrairement à l'époque de l'Ancien Régime (avant la Révolution française de 1789, qui a aboli les privilèges).*

C. Égalité et dignité

● Lanceur d'activité :

Le texte ci-après (à afficher au tableau ou à vidéoprojeter) permettra d'amorcer le débat avec les élèves. L'enseignant pourra ensuite distribuer la fiche activité.

Texte : Rejeté, renvoyé, méprisé

► Thème 4/C : texte

Jean Valjean a été condamné pour avoir volé un pain afin de nourrir sa famille, puis pour avoir tenté de s'évader. Il a purgé sa peine jusqu'au bout (l'histoire se déroule au XIX^e siècle).

« Je m'appelle Jean Valjean. Je suis un galérien. J'ai passé dix-neuf ans au bagne. Je suis libéré depuis quatre jours et je suis en route pour Pontarlier qui est ma destination. Quatre jours que je marche depuis Toulon. Aujourd'hui j'ai fait douze lieues à pied. Ce soir, en arrivant dans ce pays, j'ai été dans une auberge ; on m'a renvoyé à cause de mon passeport jaune que j'avais montré à la mairie. Il avait fallu. J'ai été à une autre auberge. On m'a dit : "Va-t-en" ! Chez l'un, chez l'autre. Personne n'a voulu de moi.

J'ai été à la prison, le guichetier n'a pas ouvert. J'ai été dans la niche à chien. Ce chien m'a mordu et m'a chassé, comme s'il avait été un homme. On aurait dit qu'il savait qui j'étais. Je m'en suis allé dans les champs pour coucher à la belle étoile. Il n'y avait pas d'étoile. J'ai pensé qu'il pleuvrait, et qu'il n'y avait pas de bon Dieu pour empêcher de pleuvoir, et je suis rentré dans la ville pour y trouver le renforcement d'une porte. Là, sur la place, j'allais me coucher sur une pierre. Une bonne femme m'a montré votre maison et m'a dit : "Frappe là". J'ai frappé.
– Madame Magloire, dit l'évêque, vous mettez un couvert de plus. »

Victor Hugo, *Les Misérables*, 1862.

Fiche activité

► Thème 4/C : fiche activité

Exercice : Après avoir lu le texte « Rejeté, renvoyé, méprisé » (thème 4/C), complétez le tableau ci-dessous à l'aide des mots suivants :

société	droits	blasphème	sanction	homme
évêque	bagnard	égal	compassion	purgé

1	Jean Valjean a sa peine jusqu'au bout.	Il ne peut se défaire de son statut de
2	Il s'est « racheté », par une très dure.	Il reste un paria aux yeux de la

3	Il devrait avoir les mêmes que les autres hommes.	On le chasse de partout.
4	Lorsque la soirée est avancée, il ne s'attend plus à susciter la de qui que ce soit.	L'évêque fait preuve de générosité, et surtout d'humanité : il accueille son hôte comme un
5	Jean Valjean ne sait pas que l'homme qui l'accueille est un et affirme devant lui qu'il n'y a « pas de bon Dieu ».	L'évêque pourrait considérer ces paroles comme un mais il est tolérant.
6	Il pourrait être un dangereux criminel.	L'évêque ne s'enquiert pas de la faute que son hôte a commise. Il respecte en lui l'être humain, quel qu'il soit, et le traite comme son Il lui rend sa dignité.

Réponses : 1 : purgé – bagnard ; 2 : sanction – société ; 3 : droits ;
4 : compassion – homme ; 5 : évêque – blasphème ; 6 : égal.

● Complément d'informations pour l'enseignant :

On fera remarquer aux élèves, à l'issue de cet exercice, que ce sont, comme souvent dans l'œuvre de Victor Hugo, des **contradictions** qui font la force de ce passage. Dans le tableau ci-dessus, elles sont matérialisées par la division de chacune des 6 lignes en deux parties.

Œuvre maîtresse de Victor Hugo, *Les Misérables* peignent sans complaisance la société du XIX^e siècle dans toute sa noirceur et tous ses contrastes. Ce roman est avant tout un plaidoyer pour la justice sociale et la reconnaissance de la dignité humaine. Il s'attache à montrer que ce qui fait la grandeur de l'homme, c'est sa conscience.

La suite (résumée ci-dessous) du passage cité plus haut est à ce titre particulièrement éloquente, et mérite d'être évoquée avec les élèves.

Après avoir passé la nuit dans la maison de son hôte, Jean Valjean dérobe des couverts en argent à l'évêque, auprès duquel la police a tôt fait de le ramener. L'évêque affirme qu'il lui a fait cadeau de ces objets, et lui donne deux chandeliers en argent, en prétendant qu'il les a oubliés en partant.

Après dix-neuf ans de bagne, Jean Valjean était devenu une brute plus qu'un homme. Mais cette générosité et ce pardon sont tellement inattendus que lorsque, quelques jours plus tard, il vole une pièce de monnaie à un jeune ramoneur, il prend soudain conscience du mal qu'il vient de lui faire, et à partir de ce moment il met toute sa force, toute son énergie et tout son cœur au service des autres, des déshérités, des oubliés, des « misérables ». C'est sans doute là, pour lui, une manière de réparer le tort qu'il a causé et de retrouver sa dignité.

L'évêque avait compris que **l'éveil de la conscience d'un homme** a plus de valeur que quelques objets en argent.

À Jean Valjean le bagnard, rejeté de partout, méprisé, battu, avili, l'évêque de Digne ouvre sa maison. Et lorsque Jean Valjean lui dit : « Monsieur, comment pouvez-vous ainsi accueillir chez vous, sans méfiance, un homme à la mine aussi sauvage que moi, et dont vous ne connaissez même pas le nom ? », l'évêque répond ceci – qui est sublime et devrait nous inspirer tous : « Si, je le connais ton nom, tu t'appelles mon frère. » Voilà la petite histoire que nous a léguée le grand Hugo et qu'il faudra transmettre encore et encore pendant mille générations.⁴⁰

● Trace écrite :

– *Aujourd'hui (contrairement au XIX^e siècle), on considère que celui qui a été condamné et qui a purgé sa peine a « réparé » la faute qu'il a commise, qu'il s'est « racheté » aux yeux de la société. Il doit donc être l'égal des autres hommes, et avoir les mêmes droits qu'eux.*

40. Abdennour Bidar, *Plaidoyer pour la fraternité*, Albin Michel, 2015, pages 84-85.